

Commentaires des intervenants

Date de la séance, heure et lieu	Jeudi 8 juin de 14 h 30 à 16 h Aide juridique Ontario, Bureau provincial (Toronto)
Nombre de participants	15 représentants d'une coalition de fournisseurs de logements aux réfugiés

Les commentaires et suggestions des participants

Tendances en matière de droit de l'immigration et des réfugiés

- Un participant a souligné qu'il y a eu une augmentation du nombre de clients de pays comme la Turquie, qui ont besoin de pouvoir faire une demande d'examen des risques avant renvoi (ERAR) en raison des récents événements politiques.
- AJO doit savoir qu'au début du mois de septembre, il y aura probablement une augmentation significative du nombre d'affaires en souffrance à la CISR pour 2017-2018.
- Les participants ont souligné que le nombre de demandes d'asiles faites de l'intérieur du Canada a considérablement augmenté.

Budget d'Aide juridique Ontario pour les services aux réfugiés et aux immigrants

- Les participants souhaitent savoir si d'autres domaines du droit financés par AJO, comme le droit criminel et le droit de la famille, étaient dans la même situation et devaient faire l'objet d'une réduction des services?

Réponse d'AJO : Oui. AJO subit de fortes pressions financières dans tous les domaines de l'aide juridique, à savoir le droit criminel, le droit de la famille, le droit des réfugiés et de l'immigration. Des économies ont déjà été dégagées dans d'autres domaines du droit. AJO devrait avoir un déficit de 11 M\$ cette

année et ce chiffre ne comprend pas le déficit de 13 M\$ dans le programme de services en droit des réfugiés.

- L'un des participants souhaitait connaître le pourcentage du budget du programme des services en droit des réfugiés et de l'immigration d'AJO par rapport au budget global d'AJO

Réponse d'AJO : Avec 20,5 millions de dollars, le programme des services d'aide juridique en droit des réfugiés et de l'immigration d'AJO constitue environ 5 % du budget total d'AJO

- L'un des participants a suggéré qu'AJO attribue une plus grande part de son budget total pour répondre à la demande pour les services en droit des réfugiés et de l'immigration. AJO a indiqué qu'elle a actuellement un déficit dû à la demande pour les programmes dans tous les domaines et qu'AJO sert de nombreux clients vulnérables. Il n'y a aucun financement disponible dans le budget global d'AJO pour répondre à la demande croissante pour les services en droit des réfugiés.
- L'un des participants avait des préoccupations quant à la stratégie de réduction des services d'AJO. Il a été suggéré qu'il s'agissait d'un problème politique entre AJO et le gouvernement fédéral et que les clients ne devraient pas être utilisés dans ces négociations.
- Un participant voulait savoir si AJO étudie d'autres façons de réduire les coûts d'une manière plus équitable. Par exemple, si AJO envisage de réduire le nombre d'heures facturées en vertu du tarif accordées au titre des certificats... à savoir, par exemple 14 heures plutôt que 16 pour certains certificats.

Réponse d'AJO : AJO prévoit que la demande continuera d'augmenter et nécessite un financement stable indexé sur la demande pour fournir des services juridiques de qualité aux clients vulnérables cette année et les suivantes. La réduction des heures facturées en vertu du tarif accordées au titre des certificats peut aider à court terme, mais n'est pas une solution à long terme. Une petite réduction des heures tarifaires accordées au titre des certificats n'est pas susceptible de répondre à la crise financière d'AJO de 2017-2018 ni de combler le déficit de 13 M\$.

- L'un des participants voulait connaître la raison pour laquelle les fonds fédéraux ne sont pas adaptés aux besoins.

Réponse d’AJO : Malgré la demande croissante pour les services en droit des réfugiés et de l’immigration, la contribution financière du gouvernement fédéral dans ce secteur reste inchangée depuis plus d’une décennie. En 2016-2017, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont tous deux pris des mesures en cours d’exercice en réponse à la demande urgente de financement d’AJO. Ils ont injecté 6,72 millions de dollars de plus pour faire face à la demande croissante en matière de services en droit de l’immigration et des réfugiés. Ce financement a porté la contribution fédérale pour l’exercice 2016-2017 à environ 13 M\$. Le plan quinquennal de financement en droit des réfugiés annoncé dans le budget fédéral de mars 2017 fait passer le financement de 7,4 M\$ à environ 9 M\$ pour deux ans, puis le ramène à 7,4 M\$, soit au niveau de la décennie précédente. Cette augmentation du financement ne reflète pas les coûts associés à la hausse de la demande. Les coûts prévisionnels d’AJO pour le programme de droit des réfugiés et de l’immigration sont de 33,5 millions de dollars. AJO a besoin d’une augmentation plus importante du financement fédéral pour pouvoir répondre à la demande.

- L’un des participants a souligné qu’ils comprennent qu’AJO doit prendre des décisions difficiles en raison de la situation financière. Toutefois, cette situation va entraîner un système où certains clients ne pourront accéder au système qu’en partie voire ne pourront pas y accéder du tout et cela aura des conséquences graves pour les clients.

Les participants ont largement convenu que les fournisseurs de logements aux réfugiés et les autres organismes communautaires doivent faire des efforts pour militer en faveur d’un financement accru pour les services en droit des réfugiés et de l’immigration auprès des députés provinciaux et des députés fédéraux. Il a été souligné que les réfugiés et les immigrants devraient être soustraits de cette équation politique.

- Les participants ont souhaité qu’AJO préconise aux juges de la CSIR de faire preuve de sensibilité pendant cette crise ainsi que dans tous les cas où un demandeur d’asile se présente devant la Commission sans être représenté.

Réponse d’AJO : AJO collabore étroitement avec la CISR pour contribuer à améliorer le processus. Il est également dans l’intérêt de la CISR de ne pas avoir de clients non représentés lors des audiences.

- Un participant voulait savoir si le BDR de Toronto était rentable.

Réponse d’AJO : Le BDR est légèrement plus coûteux au coût par affaire, car il accepte les clients très vulnérables, comme ceux qui ont des problèmes de santé mentale. Ces dossiers nécessitent plus de temps et de soutien pour le client. AJO effectue un suivi constant de ces coûts.

- L’un des participants voulait savoir comment les paiements aux certificats d’AJO fonctionnaient et si le report de 50 % des audiences de la CISR aurait un impact sur le budget d’AJO pour les services aux réfugiés cette année.

Réponse d’AJO : Bien que la facturation et les paiements soient retardés du fait des ajournements de la CISR, il est peu probable que cela ait un grand effet sur le budget des réfugiés d’AJO.

Ordre de priorité des interruptions de service

- Les participants ont largement convenu qu’AJO ne doit pas réduire les services aux clients réfugiés et aux immigrants, et ce, quel que soit le service. Tous les services sont considérés comme essentiels notamment lorsque la situation particulière du client est prise en considération.
- L’un des participants a déclaré qu’AJO avait consulté les intervenants en 2012 sur les réformes de droit des réfugiés. À cette époque, l’octroi de l’asile était considéré comme la priorité. L’avocat qui prépare le formulaire FDA est essentiel et cette situation n’a pas changé.
- Il a été indiqué que les clients dont les dossiers sont en souffrance doivent avoir accès aux demandes CH. Ils peuvent se trouver au Canada depuis 5 à 7 ans, leur dossier est solide et ils ont absolument besoin d’accéder à des services juridiques essentiels, y compris le recours aux demandes CH.
- L’un des participants a souligné qu’il y avait eu beaucoup de travail de plaidoyer pour la création de la Section d’appel des réfugiés en raison des erreurs qui se produisent à la Section de la protection des réfugiés. Tout ce travail risque d’être perdu si AJO cesse de financer les appels des réfugiés.
- L’un des participants a expliqué que la communauté juridique en Ontario discute de l’éventualité d’une contestation constitutionnelle des interruptions de service.

Beaucoup de personnes considèrent ces restrictions budgétaires discriminatoires et AJO devrait tenir compte des coûts potentiels d'une contestation constitutionnelle si ces interruptions de service étaient mises en œuvre.

Interruption des services d'immigration d'ordre général

- L'un des participants a souligné que de nombreux fournisseurs de logements aux réfugiés, d'organismes d'aide à l'établissement et autres agences communautaires comblent le vide là où AJO ne fournit pas de services. Ces organismes seront gravement touchés par ces réductions et n'ont pas la capacité de faire face au volume prévu de clients qui seront forcés de rechercher des services juridiques ailleurs.

Interruptions de service : deuxième suggestion

- Les participants ont indiqué que la formation et le matériel éducatif sont déjà fournis par les fournisseurs de logements aux réfugiés et par les organismes d'aide à l'établissement sur des questions telles que la façon dont le processus d'ERAR fonctionne et la façon de remplir les demandes CH. Bien que ces séances soient précieuses pour les clients, les clients demandent toujours à bénéficier d'un soutien juridique individuel, car chaque cas est unique. Si AJO ne fournit que des services pour la SPR, beaucoup de clients ne seront pas représentés.

Interruptions de service : troisième suggestion

- Les participants ont déclaré que cette suggestion entraînerait probablement une augmentation du nombre de résultats défavorables aux audiences relatives aux demandes d'asile et, par conséquent, une augmentation des audiences à la SAR et des CJ.

Mesures substitutives aux interruptions de service.

- L'un des participants a suggéré qu'AJO examine attentivement toutes les possibilités qui incluent le fractionnement des versements entre AJO et les avocats du secteur privé pour le même client. Dans le système québécois, il y a souvent beaucoup de plaintes des clients, car il n'est pas toujours clair de savoir

qui paie pour quoi. Cette situation pose des difficultés aux clients qui ont du mal à s'y retrouver.

- Les participants ont souligné que la CISR commencerait à accepter les documents liés au formulaire FDA par courrier électronique à compter du 1^{er} juillet. Cela devrait réduire certains coûts de messagerie.

Conséquences pour le personnel

- Les services en droit des réfugiés fournis par le personnel sont essentiels en ce moment. Les cliniques juridiques communautaires font un excellent travail avec les clients extrêmement vulnérables et disposent de quelques ressources en droit des réfugiés et de l'immigration, mais elles sont très limitées étant donné l'ensemble de la demande.
- Il a été souligné que le personnel qui fournit les services en droit des réfugiés devait continuer de jouer un rôle clé en ce qui concerne les examens des motifs de la détention et des demandes CH.
- Il a été mentionné qu'il est peu probable que les membres du personnel des fournisseurs de logements aux réfugiés et d'autres organismes communautaires puissent fournir les types de services qu'AJO suggère d'interrompre car ils n'ont pas d'assurance professionnelle à cet effet.
- Il a été indiqué que le personnel d'AJO qui fournit les services en droit des réfugiés ne peut déjà pas traiter le volume des renvois effectués par les autres organismes. Une façon de gérer ce problème serait d'augmenter les ressources des bureaux des réfugiés.

Relations avec les partenaires communautaires

- L'un des représentants a suggéré qu'AJO concentre ses consultations sur les communautés et les clients susceptibles d'être les plus touchés par les interruptions de service, comme les personnes qui ont vécu l'expérience du système de droit des réfugiés et de l'immigration canadien.

Réponse d'AJO : Cette suggestion a été faite lors d'autres séances et AJO organisera une séance dédiée à ceux qui sont passés par le système de droit des réfugiés et de l'immigration canadien. Les commentaires et suggestions de

la présente séance seront affichés sur la page des consultations du site Web d'AJO.